

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre à 18h30,**  
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	28/11/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	12/12/2023

**OBJET :****Autorisation budgétaire spéciale 2024 - Budget Général et Budgets Annexes****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Françoise DUSSEY procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Ginette MOSTACHI procuration à M. Christian HUBAUD, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Monique PARA-AUBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2024 ne sera présenté que courant avril 2024, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2024 lors de son adoption.

### **BUDGET GENERAL**

M57	BUDGET VOTE 2023	AUTORISATION 2024
<b>Chapitre 20</b>	<b>123 570.00</b>	<b>2 000.00</b>
2031 - Frais d'études	113 500.00	0.00
2033 - Frais d'insertion	10 070.00	2 000.00
<b>Chapitre 204</b>	<b>444 102.48</b>	<b>100 000.00</b>
2041412 - Subv. d'équip. versées aux communes	444 102.48	100 000.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>660 801.75</b>	<b>65 000.00</b>
2152 - Installations de voirie	23 600.00	5 000.00
21828 - Matériel de transport	110 200.00	10 000.00
21838 - Matériel informatique	2 537.99	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	524 463.76	50 000.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>877 300.00</b>	<b>50 000.00</b>
2313 - Construction	236 000.00	50 000.00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	641 300.00	0.00

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

	BUDGET VOTE 2023	AUTORISATION 2024
<b>Chapitre 20</b>	<b>8 375.00</b>	<b>2 000.00</b>
2031 - Frais d'études	4 175.00	1 000.00
2033 - Frais d'insertion	4 200.00	1 000.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>165 872.00</b>	<b>21 000.00</b>
2154 - Matériel industriel	109 392.28	15 000.00
21562 - Installations service d'assainissement	31 000.00	5 000.00

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

2182 - Matériel de transport	20 000.00	0.00
2183 - Matériel informatique	363.72	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 116.00	1 000.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>1 811 225.00</b>	<b>150 000.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 811 225.00	150 000.00

### BUDGET EAU

	BUDGET VOTE 2023	AUTORISATION 2024
<b>Chapitre 20</b>	<b>2 000.00</b>	<b>0.00</b>
2033 - Frais d'insertion	2 000.00	0.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>15 000.00</b>	<b>0.00</b>
2154 - Matériel industriel	15 000.00	0.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>1 149 676.00</b>	<b>30 000.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 149 676.00	30 000.00

### BUDGET TRANSPORTS URBAINS

	BUDGET VOTE 2023	AUTORISATION 2024
<b>Chapitre 20</b>	<b>987.69</b>	<b>0.00</b>
2033 - Frais d'insertion	987.69	0.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>382 318.12</b>	<b>52 000.00</b>
2153 - Installation à caractère spécial	30 675.00	7 000.00
2182 - Matériel de transport	273 000.00	30 000.00
2183 - Matériel informatique	673.37	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	77 969.75	15 000.00
<b>Chapitre 23</b>	<b>42 881.88</b>	<b>0.00</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	42 881.88	0.00

### Décision:

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 23 novembre 2023 :

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2024.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :  
- POUR : 53

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Monique PARA-AUBERT

Transmis en Préfecture le : 14 DEC. 2023

Affiché ou publié le : 14 DEC. 2023

